

Les chiffres clés de l'aide publique au développement (APD) des collectivités territoriales en 2024

Campagne de déclaration 2025 sur les données 2024

Les points clefs

Après une hausse en 2023, l'APD des collectivités territoriales progresse de nouveau en 2024 pour atteindre 199,6 M€, soit +8,9 % par rapport à 2023. Cette évolution est principalement portée par l'aide aux réfugiés, qui s'établit à 149 M€ et représente 75 % de l'APD des collectivités. En revanche, l'APD hors aide aux réfugiés connaît une première baisse significative de -20 %, passant de 63 M€ en 2023 à 50 M€ en 2024.

Les régions sont les premiers contributeurs à l'APD des collectivités territoriales hors aide aux réfugiés (18,4 M€ en 2024), suivies par les groupements de collectivités - dont métropoles, EPCI - (10,4 M€), les villes de plus de 100 000 habitants (9,9 M€), les départements (9,5 M€) et enfin les villes de moins de 100 000 habitants (2,0 M€). Tous niveaux de collectivités territoriales confondus, l'Île-de-France est le premier contributeur de l'APD, emmenée par la ville de Paris avec 7,4 M€.

Le continent africain demeure le premier bénéficiaire des flux de l'APD des collectivités en 2024 (26,5 M€ soit 53 % de l'APD hors aide aux réfugiés), portée par la coopération avec le Sénégal, Madagascar et le Bénin. L'Europe continentale représente la deuxième zone bénéficiaire de l'APD (9,7 M€ soit 19 %). La zone Proche Orient se place en troisième position (5,4 M€ soit 11 %) suivie par l'Asie (4,5 M€ soit 9%) et les Amériques (2,3 M€ soit 5 %). L'aide humanitaire des collectivités se porte principalement sur la Palestine (1,2 M€), l'Ukraine (1,0 M€) et le Liban (0,6 M€).

Les 10 premiers pays bénéficiaires (hors France) sont dans l'ordre : le Sénégal (5,1 M€), Madagascar (3,8 M€), le Bénin (2,5 M€), l'Arménie (2,5 M€), la Palestine (2,4 M€), le Liban (2,4 M€), le Vietnam (2,0 M€), le Togo (1,8 M€), le Maroc (1,8 M€) et l'Ukraine (1,6 M€). Ces 10 pays concentrent la moitié de l'APD du développement (hors aide aux réfugiés).

Les 5 principaux secteurs de l'APD des collectivités territoriales (hors aide aux réfugiés) sont :

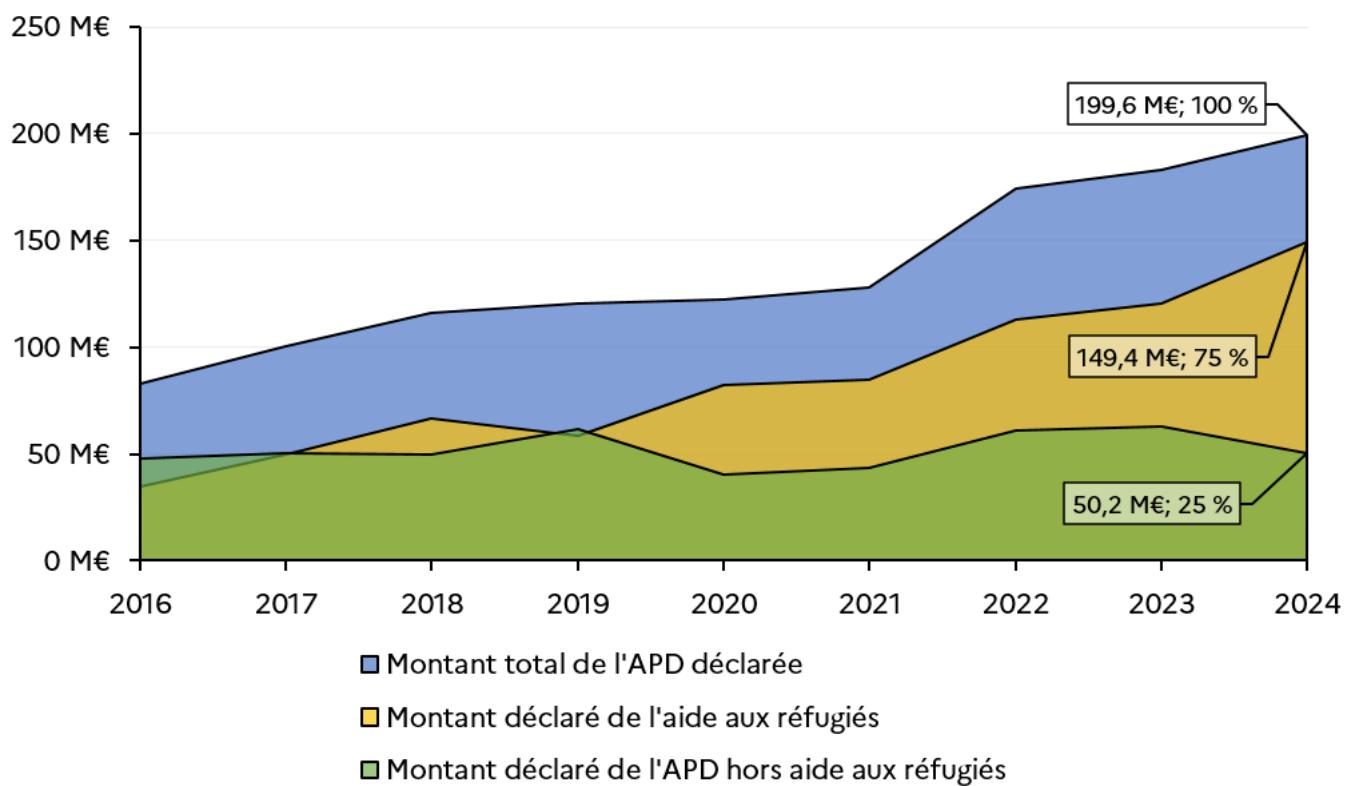
- Eau et assainissement : 10,6 M€
- Agriculture : 4,6 M€
- Gouvernement et société civile : 3,7 M€
- Intervention d'urgence : 2,7 M€
- Aide à la reconstruction et réhabilitation : 1,8 M€

Les deux premiers objectifs de développement durable (ODD) les plus ciblés par les projets (hors aide aux réfugiés) sont l'accès à l'eau potable (9,4 M€) et la mise en place de partenariats pour la réalisation des objectifs (9,2 M€).

L'APD des collectivités territoriales françaises représente un montant de **199,6 millions d'euros** en 2024, soit une augmentation de +8,9 % par rapport à 2023.

L'APD des collectivités territoriales en 2024 poursuit sa croissance pour atteindre 199,6 millions d'euros. Cette croissance est portée par l'augmentation **de l'aide aux réfugiés (+24,1 % en 2024)** qui **représente 75 %** du montant total de l'APD déclarée par les collectivités territoriales. À l'inverse, l'APD hors aide aux réfugiés, qui était stable en 2023 a baissé de 20,1 % en 2024 (passant de 62,8 M€ à 50,2 M€).

Évolution de l'APD des collectivités territoriales de 2016 à 2024



Les 5 principaux secteurs de l'APD des collectivités territoriales (hors aide aux réfugiés)



Eau et assainissement

10,6 M€



Agriculture

4,6 M€



Gouvernement et société civile

3,7 M€



Intervention d'urgence

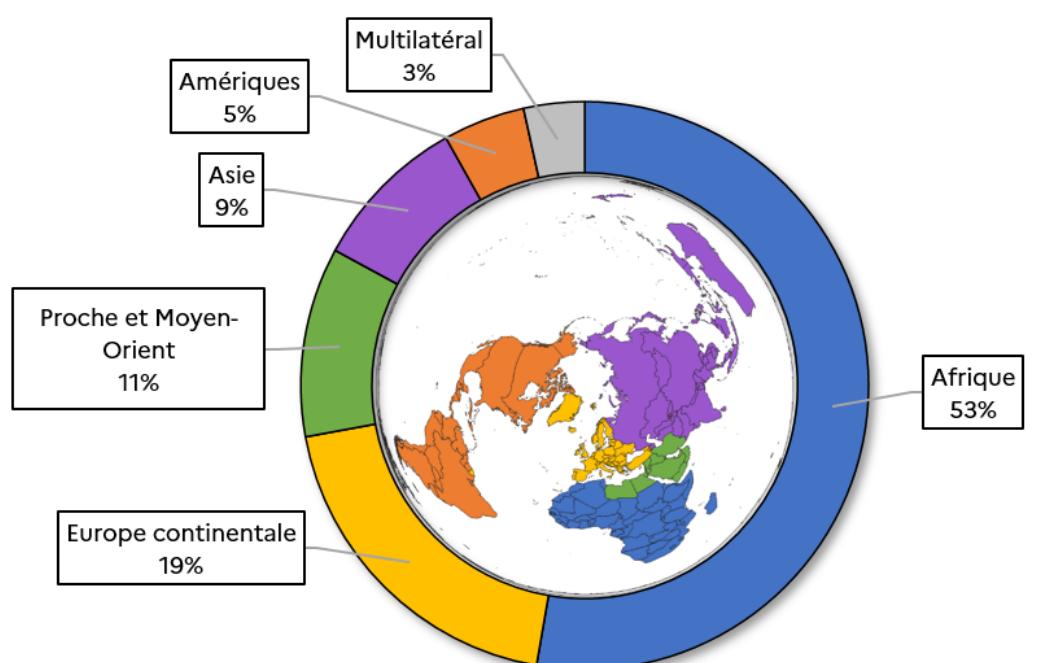
2,7 M€



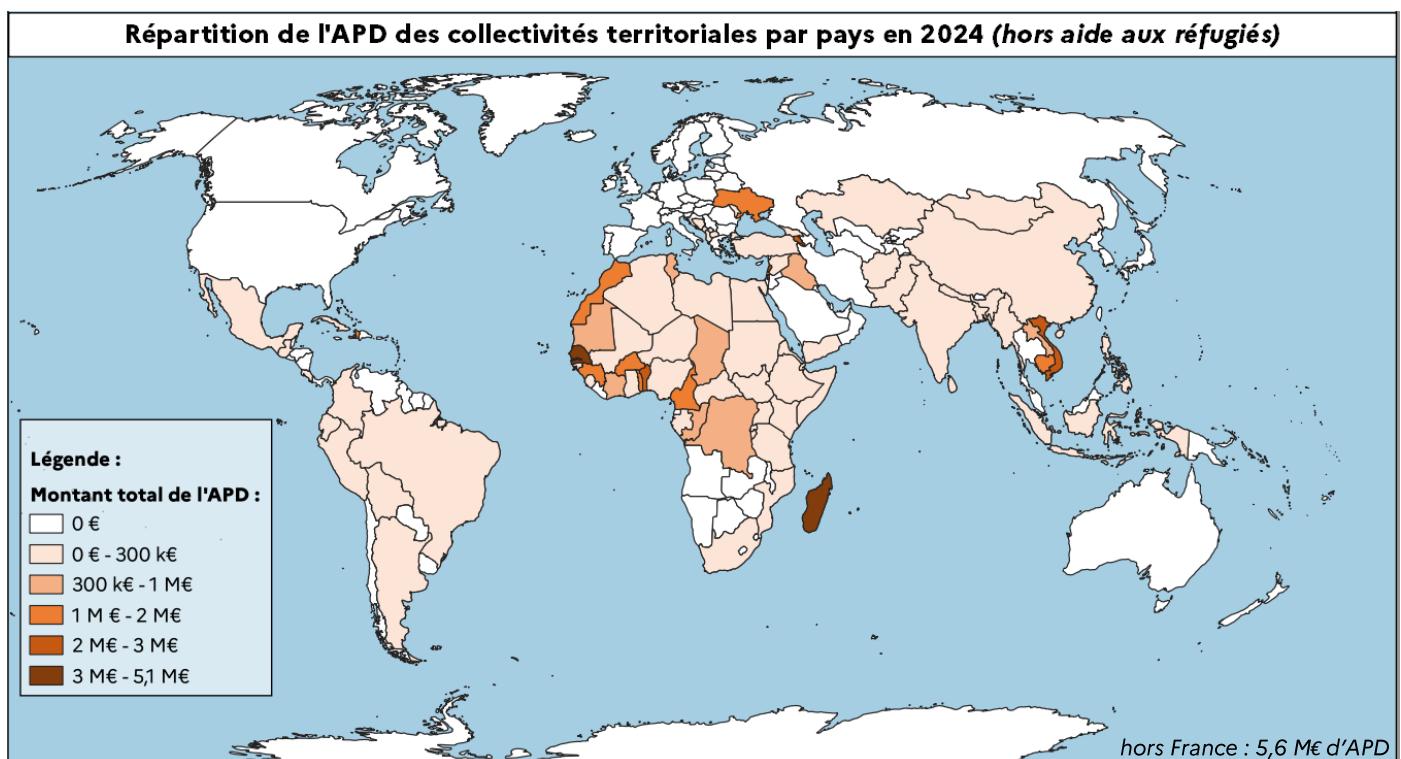
Aide à la reconstruction et réhabilitation

1,8 M€

Une aide toujours dirigée de façon majoritaire vers les pays africains avec une part croissante pour l'Europe continentale.

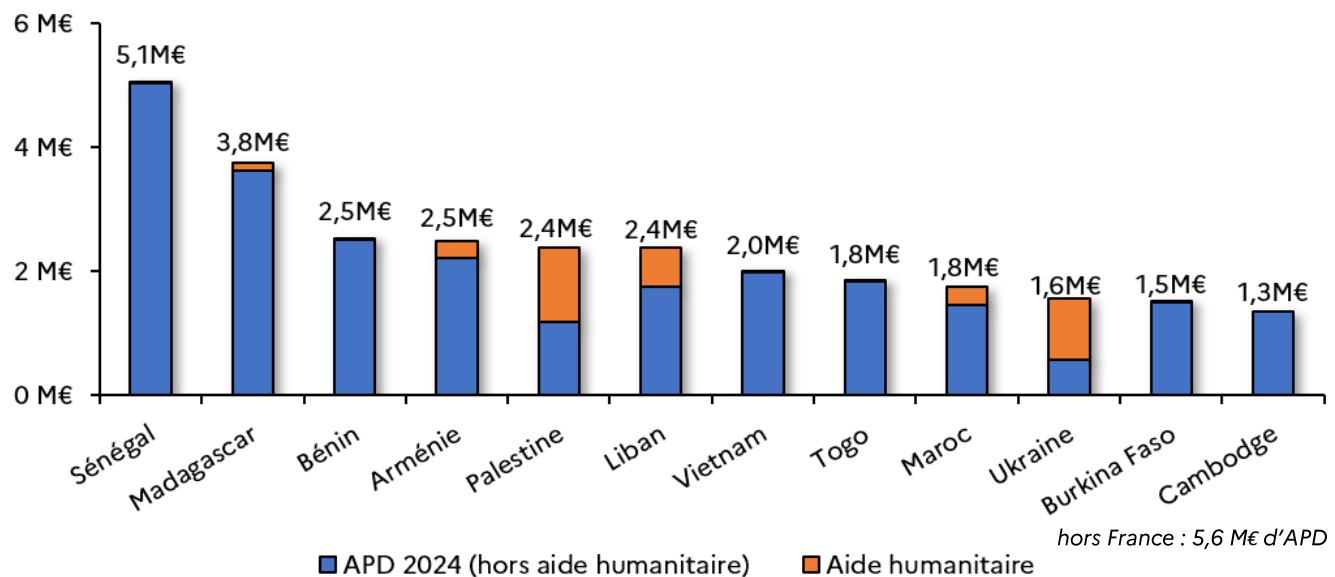


Le continent africain demeure le premier bénéficiaire des flux de l'APD (hors aide aux réfugiés) des collectivités en 2024 avec 25,6 M€. Viennent ensuite l'Europe continentale (portée par la France qui capte 5,6 M€, en raison de l'APD transitant par des organisations françaises, redistribuée ensuite auprès des pays bénéficiaires) puis du Proche et Moyen-Orient.



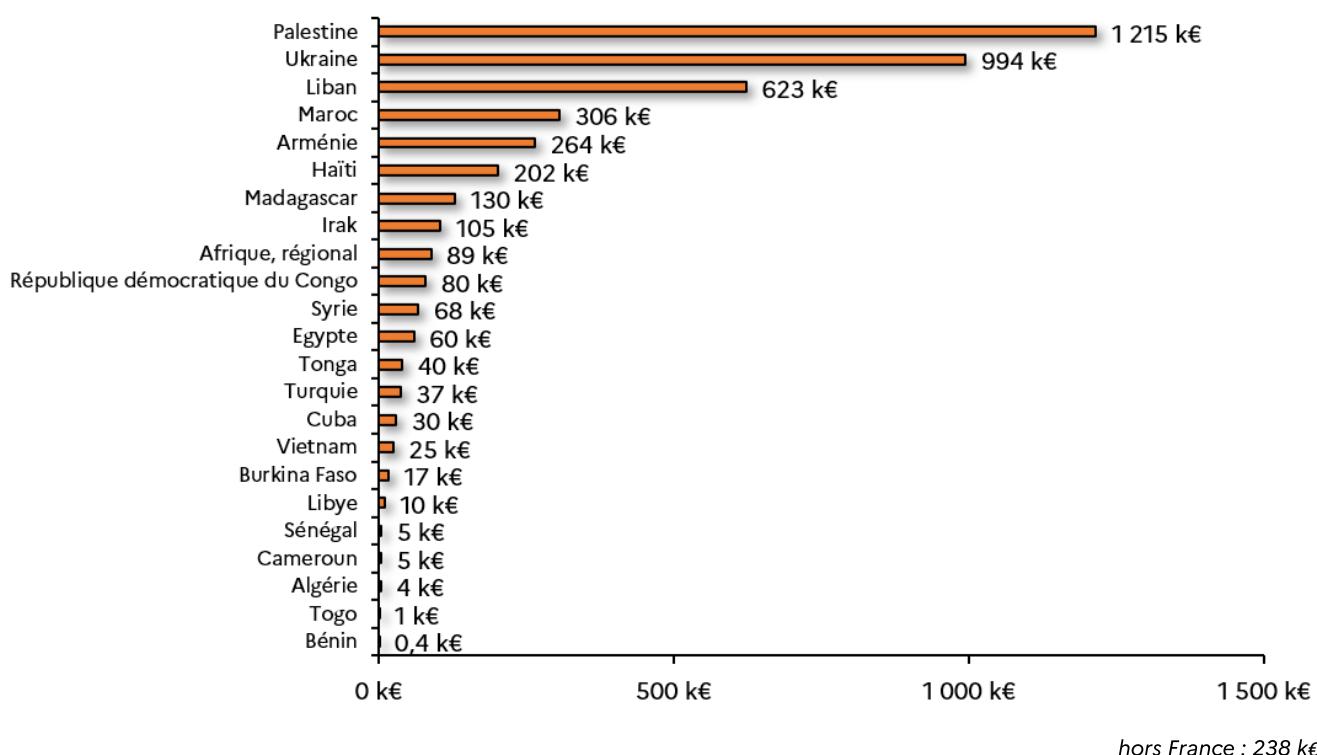
Le Sénégal et Madagascar sont les deux premiers pays récipiendaires de l'APD des collectivités territoriales en 2024.

Top 12 des pays par APD en 2024 (hors aide aux réfugiés)



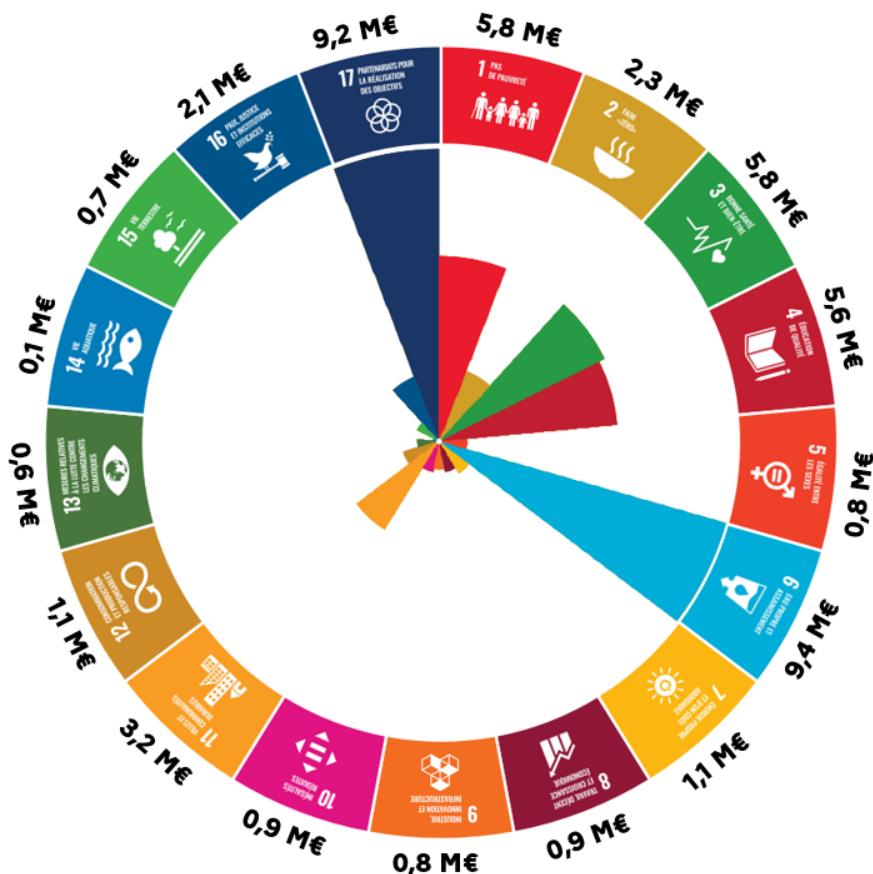
La Palestine, l'Ukraine et le Liban sont les trois premiers bénéficiaires de l'aide humanitaire des collectivités territoriales. À eux trois, ils représentent 62 % de cette aide.

Répartition de l'aide humanitaire par pays



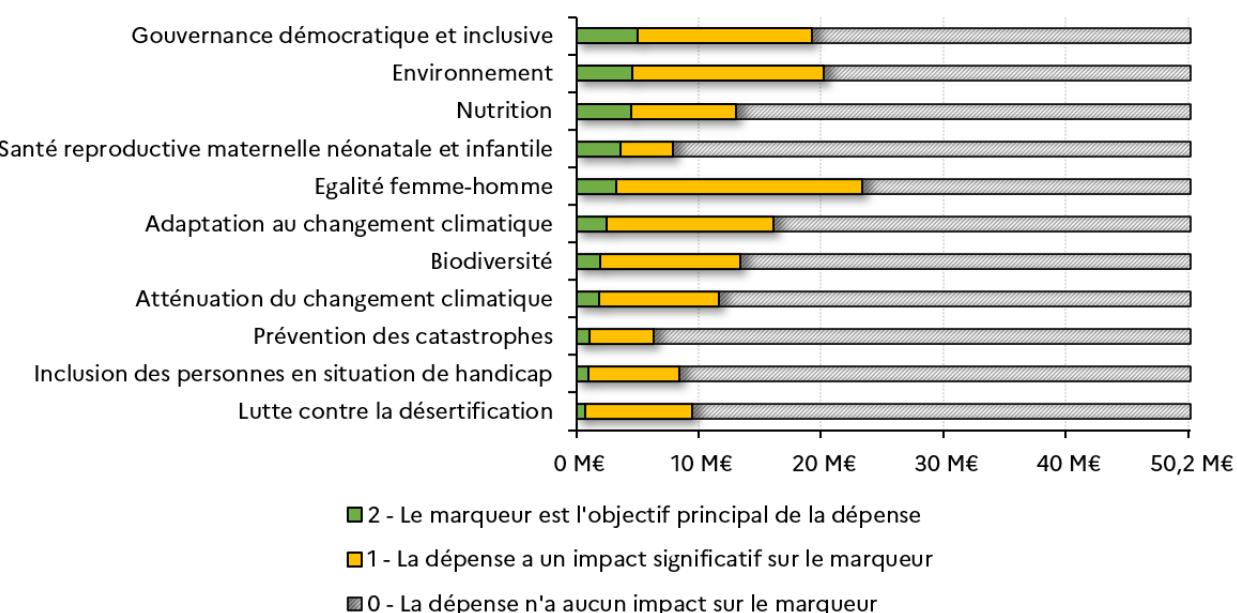
Garantir l'accès à l'eau et la mise en place de partenariats pour la réalisation des objectifs
sont les deux objectifs de développement durable (ODD) les plus ciblés.

Répartition de l'APD des collectivités territoriales par ODD (hors aide aux réfugiés) :



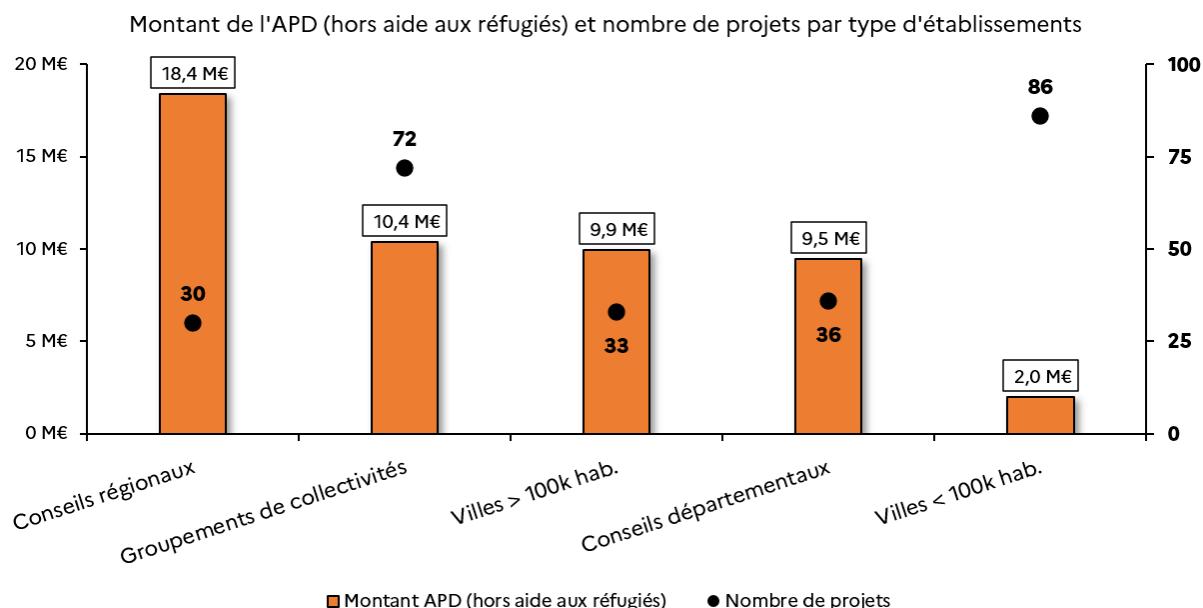
Les marqueurs **d'égalité femme-homme, d'environnement et de gouvernance démocratique et inclusive** sont les plus ciblés par les montants d'APD des collectivités territoriales avec respectivement 46 %, 40 % et 38 % des dépenses :

Répartition de l'APD (hors aide aux réfugiés) par marqueur de l'OCDE

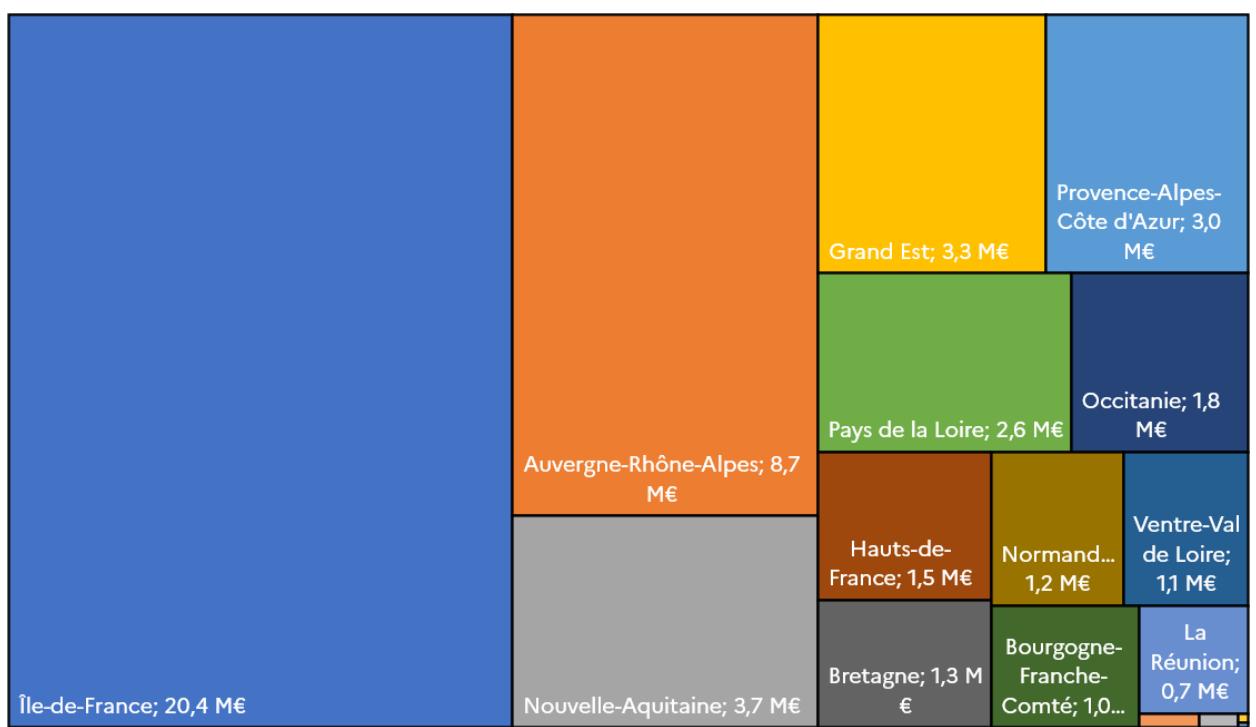


Une aide portée par les conseils régionaux avec 18,4 M€ d'APD en 2024 :

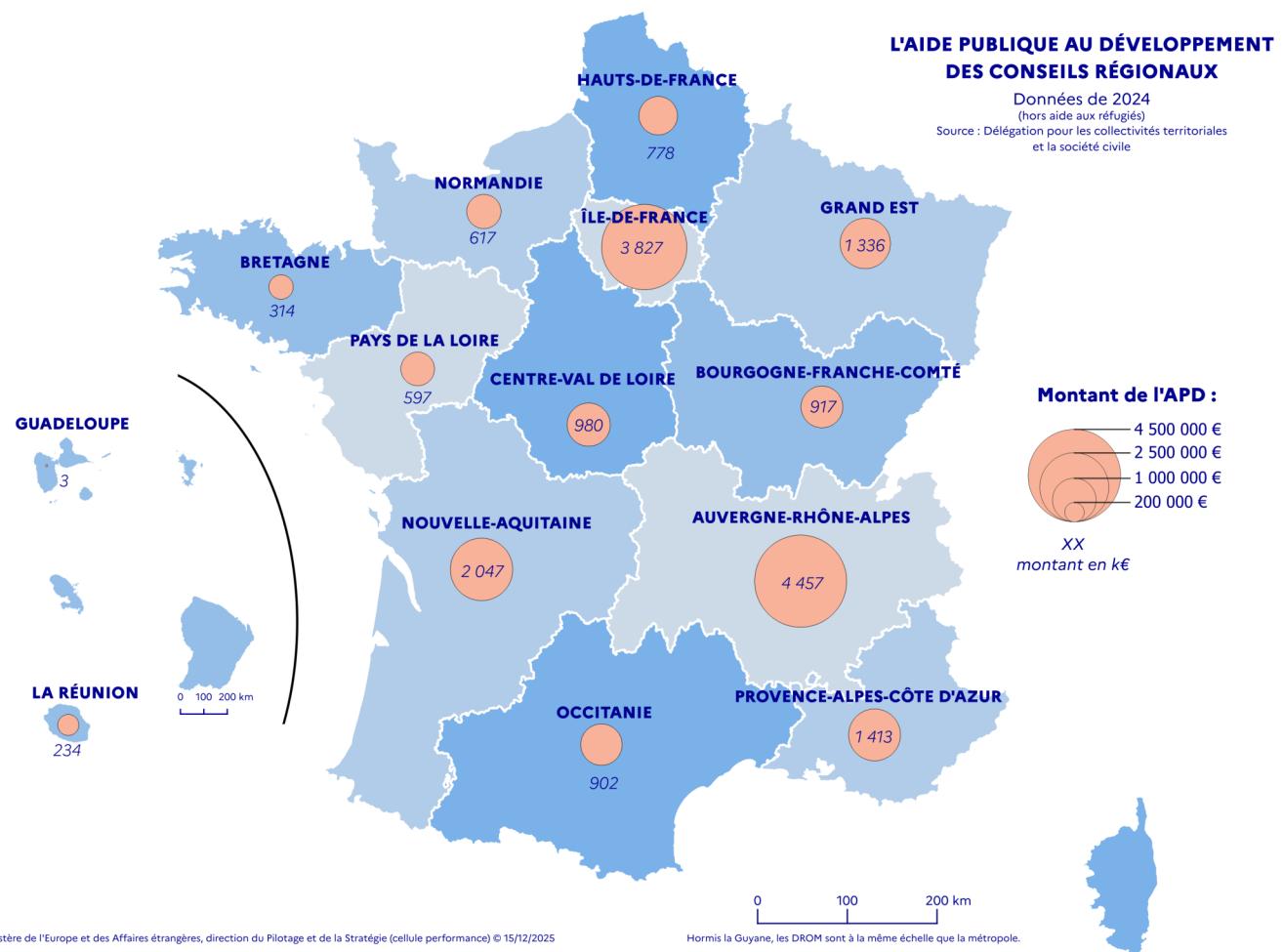
Si les villes de moins de 100 000 habitants portent le plus grand nombre de projets (86), ce sont **les conseils régionaux qui représentent la part la plus importante de l'APD** des collectivités territoriales soit 37 %.



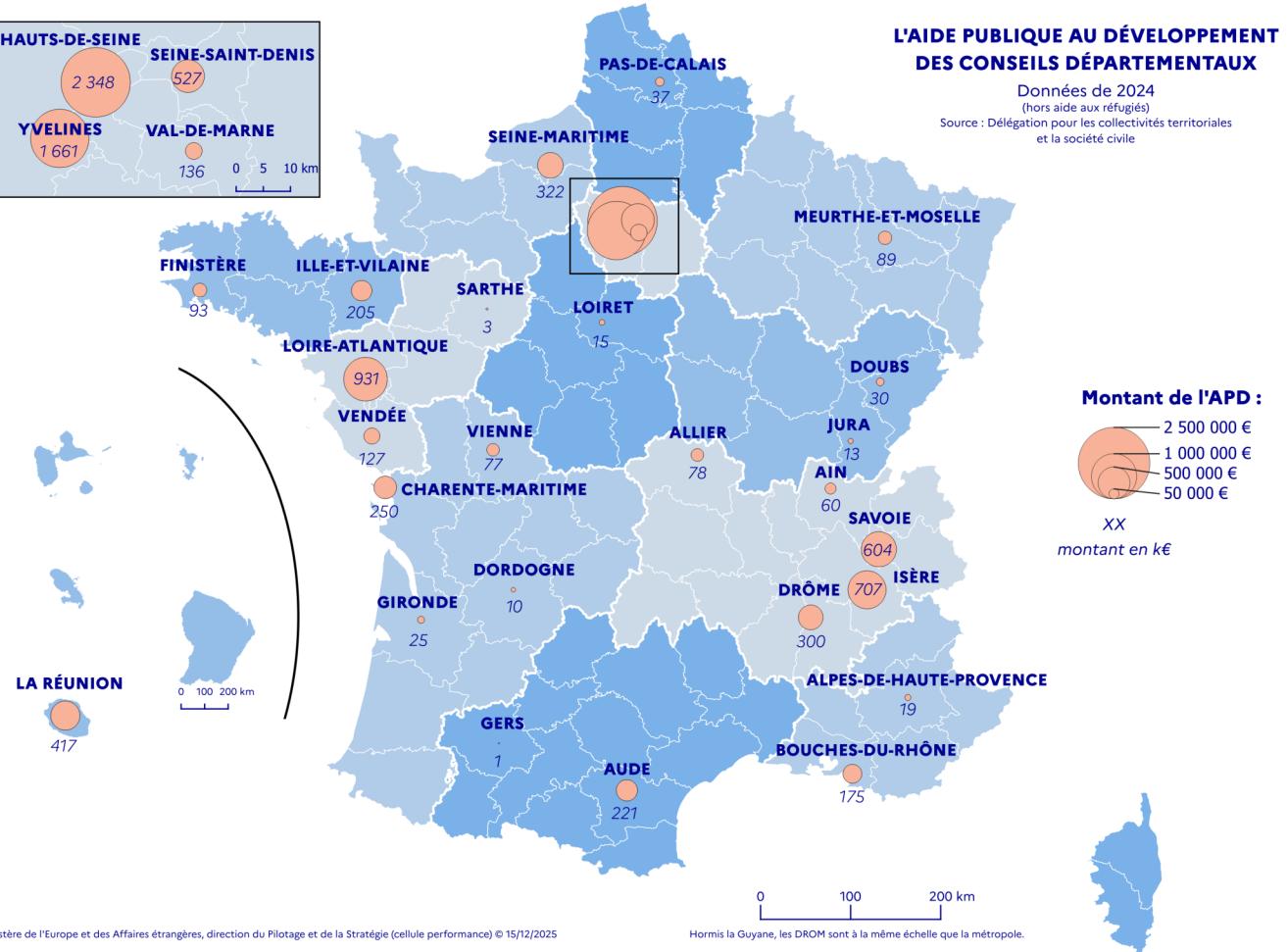
Tous niveaux de collectivités territoriales confondus, **l'Île-de-France est le premier contributeur avec 41 % de l'APD**, emmenée par la ville de Paris avec 7,4 M€ hors aide aux réfugiés. Elle est suivie par la région Auvergne-Rhône-Alpes (8,7 M€; 17 %) puis la région Nouvelle-Aquitaine (3,7 M€; 7 %).



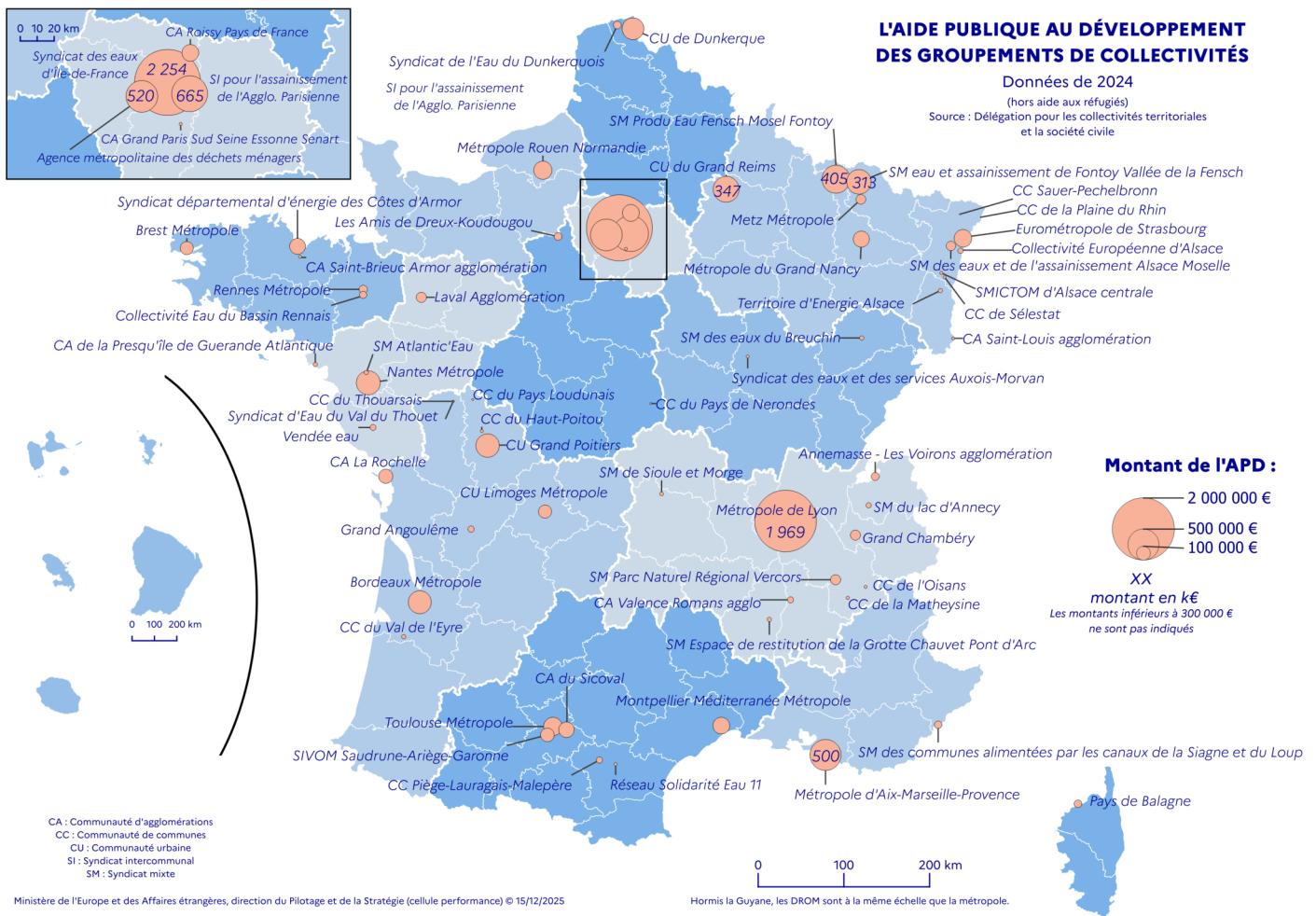
Cartes de France de l'APD par niveau de collectivités



Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, direction du Pilotage et de la Stratégie (cellule performance) © 15/12/2025

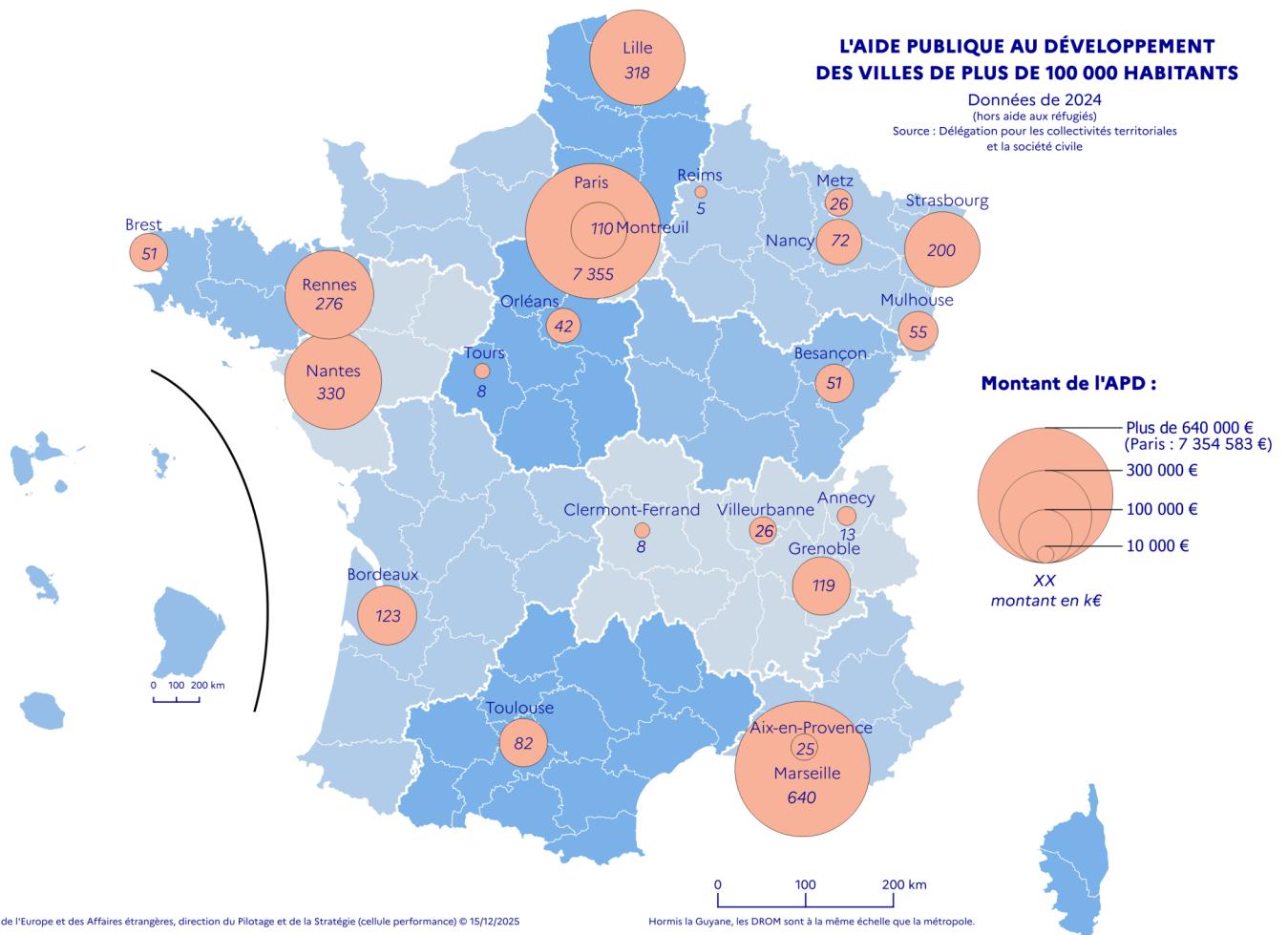


Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, direction du Pilotage et de la Stratégie (cellule performance) © 15/12/2025



L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT DES VILLES DE PLUS DE 100 000 HABITANTS

Données de 2024
(hors aide aux réfugiés)
Source : Délégation pour les collectivités territoriales et la société civile



Déclarer son APD à l'occasion de la campagne annuelle

La France est le cinquième contributeur mondial d'aide publique au développement (APD). **Les collectivités territoriales françaises participent activement à cette aide et leurs actions viennent renforcer les effets de l'APD française :**

- en permettant à l'APD de se diffuser dans les territoires de nombreux pays partenaires. En 2024, **84 pays** ont bénéficié de l'APD des collectivités territoriales françaises ;
- en couplant l'APD à d'autres projets non-éligibles à l'APD mais complémentaires, tels que des projets culturels, d'échanges de jeunes, d'accompagnement et de promotion des entreprises, etc. ;
- en facilitant la reconnaissance des autorités locales et régionales comme des acteurs pivots pour le développement inclusif de tous les territoires d'un pays.

Chaque année, les collectivités territoriales françaises et leurs groupements doivent déclarer leur contribution à l'APD, (article L. 1115-6 du Code général des collectivités territoriales). Ces données sont ensuite prises en compte dans l'APD de la France et figurent dans le rapport annuel du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD)

Instituée par la loi du 6 février 1992, la CNCD rassemble à parité les représentants de 8 associations nationales de collectivités locales, des ministères concernés par l'action extérieure des collectivités territoriales et de six opérateurs du MEAE.

Elle peut formuler toutes propositions visant à améliorer et renforcer les modalités d'exercice de l'action extérieure des collectivités territoriales.

Son secrétariat général est assuré par la Délégation pour les collectivités territoriales et la société civile (DCTCIV), Direction générale de la Mondialisation du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Un portail d'accès unique aux données de l'APD française

Conformément à la loi de programmation n°2021-1031 du 4 août 2021 relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, une **base de données ouvertes**, regroupant toutes les informations relatives à l'aide publique au développement de la France, notamment les **données de l'aide des collectivités territoriales (pour les consulter, filtrer par coopération décentralisée)** est désormais disponible à l'adresse :

data.aide-developpement.gouv.fr

Portail des données de l'aide publique au développement de la France

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
Délégation pour les collectivités territoriales et la société civile
27 rue de la Convention
75015 PARIS
diplomatie.gouv.fr/cncc
01 43 17 62 64 | secretariat.dgm-dctciv@diplomatie.gouv.fr